Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 13/04/2021 à 08h30
Réference de l'AR : 002-200043495-20210408-DEC202104_02-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 avril 2021

Délibération n°2

Date de convocation : le 31/03/21

Date d'affichage : le 19 AVR. 2021

Les membres du Conseil Communautaire se sont réunis le 8 avril 2021 à 18h00 à la salle des fêtes d'Aulnois sous Laon.

Sont présents : titulaires et suppléants avec voix délibérative :
G.HARANT - Y.BRUN - C.COULON - F.DEMAZURE - MP.TOKARSKI - JM.LHOMME - C.VUAROQUEAUX - M.MACHAIN - P.BERTELOOT - O.JOSSEAUX - F.LEAUTE - P.JAUMOTTE - JM.RABOUILLE - C.BARAN - F.FERON - P.MEZZAROBBA - F.BOUILLE - Y.LEMOINE - B.BUVRY - P.BLEUET - E.DELHAYE - S.LETOT-DURANDE - Y.ROBIN - S.DUPONT - Y.BUFFET - C.MATHIEU - F.JOLY - S.ETIENNE-CHARLES - G.BLANCHARD-DOUCHAIN - D.VALLIERE - D.PIERRE - F.POIDEVIN - A.DELEBARRE-TESSEDRE - MM.PASCUAL - JM.QUERE - H.DAUCHEZ - A.LEFEVRE - A.TOURNEUX - B.LEBEL - S.WEIL - MP.FOURDRAIN-FAY - C.MEULLEMIESTRE - Y.RUDER - N.DUSSART - N.DRAGON - G.MONCOURTOIS - J.LECOMTE - C.LAMBERT - R.CARLIER - N.DUHANT - L.BOURGEOIS - P.PIRE - E.BEAUDOUIN - M.KELLER - H.RIVIERE - M.FRAISE - P.DHENIN - P.MAQUIN

Absents excusés ayant donné pouvoir :
J.BALITOUT à H.RIVIERE - P.DEROCH à Y.BRUN - P.BIEDAL à C.VUAROQUEAUX - D.VALISSANT à Y.BUFFET - AM.SAUVEZ à Y.ROBIN - H.LAHYANI à JM.QUERE - E.GOULLIEUX à C.MATHIEU- C.CHATELAIN à S.ETIENNE-CHARLES - M.BEAUFRERE à A.DELEBARRE-TESSEDRE - F.KARIMET à F.FERON - P.DRUET à F.LEAUTE

Absents Excusés : P.VAN HAMME - S.JUILLIART - P.MOZIN - P.CERVI - B.TRONEL - R.SIMPHAL

Objet : Compte de gestion du receveur - Budget annexe ZAC « Le Champ du Roy »

Rapporteur : Fabrice FERON
Secrétaire de séance : Philippe MAQUIN

Exposé :

J'ai l'honneur de vous donner lecture des résultats qui se dégagent du compte de gestion de Monsieur le Trésorier principal pour l'exercice 2020.

I - SECTION D'INVESTISSEMENT

A - Recettes

- De l'exercice : 75 257,17 €

B - Dépenses

- De l'exercice 0,00 €
- Résultat reporté 10 063,97 €

Soit, Un excédent la section d'investissement de : 65 193,20 €

II - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A - Recettes

- De l'exercice 65 193,20 €

B - Dépenses

- De l'exercice 65 193,20 €

Soit, Un résultat de la section de fonctionnement de : 0,00 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT	+ 65 193,20 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	0,00 €
SOIT UN RESULTAT D'EXECUTION DE :	**+ 65 193,20 €**

Délibération :

Vu l'avis favorable du bureau,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, décide :

1. D'approuver ledit compte de gestion dont les écritures sont identiques au compte administratif de l'exercice.
2. De déclarer que le compte de gestion du budget ZAC « Le Champ du Roy », dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa publication et de sa notification

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR LE PRESIDENT
A COMPTER DU 19 AVR. 2021

COMMUNAUTÉ d'AGGLOMÉRATION du PAYS de LAON

Le Président

E. DELHAYE

Le Président

E. DELHAYE

Nombre de conseillers titulaires	: 75
Nombre de conseillers présents	: 58
Nombre de votes exprimés	: 69
Votes favorables	: 69
Votes défavorables	: 00
Abstentions	: 00